

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



révision: 01.08.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit**  
Marque commerciale **ANTI-ROUILLE - 5 L**  
Numéro d'article 4000 354011 (5 L)
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Utilisations identifiées pertinentes antirouille  
emploi général
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**  
Nordwest Handel AG  
Robert-Schuman-Str. 17  
44263 Dortmund  
Allemagne  
  
Téléphone: +49 (0)231 2222-3001  
Téléfax: +49 (0)231 2222-3099  
Site web: www.nordwest.com  
e-Mail (personne compétente): sdb@nordwest.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Belgique: Centre antipoisons /Antigif Centrum +32 70 245 245  
France: Institut national de recherche et de sécurité (INRS) + 33 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.10	danger en cas d'aspiration	Cat. 1	(Asp. Tox. 1)	H304

#### Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

#### Informations additionnelles sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

**Mention Danger**

**d'avertissement**

**Pictogrammes**

GHS08



H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Exigences supplémentaires d'étiquetage

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Fermeture de sécurité pour enfants** oui

**Indication de danger détectable au toucher** oui

#### Composants dangereux pour l'étiquetage:

Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, < 2% Aromaten.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354011 (5 L) - ANTI-ROUILLE - 5 L



Date d'établissement: 01.08.2017

## 2.3 Autres dangers

Cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

Composants dangereux selon le règlement de l'UE				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes
Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, < 2% Aromaten	No d'enreg. REACH 01-2119457273-39	≥ 90	Asp. Tox. 1 / H304	
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	No CAS 64742-65-0  No CE 265-169-7  No d'enreg. REACH 01-2119471299-27	5 - < 10	Asp. Tox. 1 / H304	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

#### Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354011 (5 L) - ANTI-ROUILLE - 5 L



Date d'établissement: 01.08.2017

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

#### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu ((sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel).

#### Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandations

#### • Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Gérer les risques associés

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Considération des autres conseils

Respectez le mode d'emploi. Tenir hors de portée des enfants.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354011 (5 L) - ANTI-ROUILLE - 5 L



Date d'établissement: 01.08.2017

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Valeurs limites nationales**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)**

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	Source
FR	hydrocarbures en C6-C12	64742-48-9	VME		1.000		1.500	INRS

#### Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

#### DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

##### • PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
Distillates (pétroleum), solvant-de-waxed heavy paraffinic	64742-65-0	PNEC	9,33 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)



#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

#### Protection de la peau

##### • protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

##### • type de matière

NR: caoutchouc naturel, latex, FKM: fluoroélastomère

##### • délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

##### • mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140)

P2 (filtre au moins 94 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc)

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354011 (5 L) - ANTI-ROUILLE - 5 L



Date d'établissement: 01.08.2017

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide
Couleur	jaune brun
Odeur	caractéristique

#### Autres paramètres physiques et chimiques

Point de fusion/point de congélation	-54 °C à 1 atm
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	186 °C à 1 atm
Point d'éclair	65 °C à 1 atm
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide) non inflammable
Limites d'explosivité	
• limite inférieure d'explosivité (LIE)	0,6 % vol
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	7 % vol
Pression de vapeur	0,05 kPa à 20 °C
Densité	0,7965 g/ml (valeur calculée)
Solubilité(s)	non déterminé
Coefficient de partage	
n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	>200 °C
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

### 9.2 Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354011 (5 L) - ANTI-ROUILLE - 5 L



Date d'établissement: 01.08.2017

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

#### • Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, < 2% Aromaten		oral	LD50	>5.000 mg/kg	rat
Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, < 2% Aromaten		inhalation: vapeur	LC50	6.100 mg/m <sup>3</sup> /4h	rat
Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, < 2% Aromaten		cutané	LD50	>2.000 mg/kg	rat

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.

#### Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Autres informations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

#### Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	LL50	>100 mg/l	poisson	96 h

#### Toxicité aquatique (chronique)

#### Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy paraffinic	64742-65-0	LL50	>10.000 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354011 (5 L) - ANTI-ROUILLE - 5 L



Date d'établissement: 01.08.2017

## Biodégradation

Les substances pertinentes du mélange sont facilement biodégradables.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, < 2% Aromaten		disparition de l'oxygène	10 %	5 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

##### Liste de déchets

pas attribué

##### Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	(non soumis aux règlements sur le transport)
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	non pertinent
14.3	Classe(s) de danger pour le transport Classe	-
14.4	Groupe d'emballage	non pertinent
14.5	Dangers pour l'environnement	aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Il n'y a aucune information additionnelle.	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354011 (5 L) - ANTI-ROUILLE - 5 L



Date d'établissement: 01.08.2017

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents

Étiquetage du contenu	
Constituants	Teneur en % en masse (ou gamme)
hydrocarbures aliphatiques	30 % et plus

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.1		Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP): changement dans la liste (tableau)	oui
2.1	Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement: Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.		oui
2.2		Pictogrammes: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Pictogrammes: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Pictogrammes: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Pictogrammes: changement dans la liste (tableau)	oui
2.2	Composants dangereux pour l'étiquetage: Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend. Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend.	Composants dangereux pour l'étiquetage: Kohlenwasserstoffe, C10-C13, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, < 2% Aromaten.	oui
3.2		Composants dangereux selon le règlement de l'UE: changement dans la liste (tableau)	oui
5.2	Produits de combustion dangereux: oxydes azotés (NOx)	Produits de combustion dangereux: oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2)	oui
8.1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): Aucune information disponible.	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)	oui
8.1	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): Aucune information disponible.	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)	oui
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail): changement dans la liste (tableau)	oui

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354011 (5 L) - ANTI-ROUILLE - 5 L



Date d'établissement: 01.08.2017

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
8.2	Protection respiratoire: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140).	Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140) P2 (filtre au moins 94 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc)	oui
9.1	Point de fusion/point de congélation: -57 °C à 1 atm	Point de fusion/point de congélation: -54 °C à 1 atm	oui
9.1	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 185 °C à 1 atm	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 186 °C à 1 atm	oui
9.1	Point d'éclair: 66 °C à 1 atm	Point d'éclair: 65 °C à 1 atm	oui
9.1	Densité: 0,8113 g/ml (valeur calculée)	Densité: 0,7965 g/ml (valeur calculée)	oui
10.4	Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées: chocs forts		oui
11.1	Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)	Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP): Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.	oui
11.1		• Toxicité aiguë des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
11.1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT): N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.	oui
11.1	• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).		oui
11.1	• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.		oui
12.1	Toxicité: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Toxicité: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.	oui
12.1		Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
12.1	Toxicité aquatique (chronique): Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	Toxicité aquatique (chronique)	oui
12.1	Toxicité aquatique (chronique): Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	Toxicité aquatique (chronique)	oui
12.1		Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui

# Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354011 (5 L) - ANTI-ROUILLE - 5 L



Date d'établissement: 01.08.2017

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
12.2		Processus de la dégradabilité des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)	oui
15.1		Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)	oui
15.1		Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents	oui
15.1		Étiquetage du contenu: changement dans la liste (tableau)	oui
16		Abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui
16		Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3): changement dans la liste (tableau)	oui

## Abréviations et acronymes

ADR.	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration.
CAS.	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique).
CLP.	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.
CMR.	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction.
DMEL.	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum).
DNEL.	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet).
EINECS.	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes).
ELINCS.	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées).
INRS.	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) ( <a href="http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediathèque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984">http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediathèque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984</a> ).
MARPOL.	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant").
NLP.	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères).
No CE.	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne.
PBT.	Persistent, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC.	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet).
Ppm.	Parties par million.
REACH.	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).
SGH.	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies.
VLCT.	Valeur limite court terme.
VME.	Valeur limite de moyenne d'exposition.
VPVB.	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable).

## Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

## Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.  
Dangers pour la santé/dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

## Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

H304. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.